

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.  
Paris: 35 fr.  
Poste: 18  
Ensemble: 53

On s'abonne:  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Juin 1884.

## BULLETIN

Nos républicains de France donnent au point de vue religieux le même exemple de logique qu'au point de vue politique. Chaque jour, la presse signale l'émoi que la moindre démarche de M. le Comte de Paris excite dans cette fourmillière républicaine qui déclare mille fois par jour, par l'organe de ses journaux ou de ses députés, que la monarchie est morte et enterrée. Même phénomène se produit à propos du catholicisme.

Le catholicisme est usé, impuissant. Le Christ ne saurait lutter contre M. Richepin. C'est un vieux jeu. Il suffit de prononcer ces noms devant les nouvelles couches pour provoquer des éclats de rire et des haussements d'épaules. Il n'y a même pas à s'occuper de cela.

Or, voici que, non pas même en France, mais dans un petit pays voisin, les élections, cette immense majorité catholique, forcent le cabinet libéral — un libéralisme, comme notre libéralisme républicain, abondamment pourvu de triques, baillons et crochets — à se retirer. C'est un catholique, M. Beerwerdt, qui prend la tête du gouvernement. Le Sénat libéral dans le même sens est sous le coup d'une dissolution, et depuis quatre jours on ne parle que de cette modification dans les couloirs parlementaires et entichambres ministérielles, fidèles échos des cabinets des patrons. Il faut résister à la pression qui vient de la Belgique et répondre à cette « réaction menaçante » (textuel) par un coup de tonnerre. Ce coup de tonnerre, ce sera la suppression du budget des écoles. La commission du budget consacra sa prochaine séance à un nouvel examen des projets déposés en ce sens. Les ignominies dont le citoyen Bonnemère émaillait il y a quatre jours le XIX<sup>e</sup> Siècle, journal républicain dit modéré, et les hoquets de ce citoyen

Fogand, dit Taxil, condamné, en compagnie de sa digne épouse, à l'amende et à la prison pour outrage à la pudeur et exploitation de la pornographie, trouvent cinquante échos pour un dans les lieux républicains. Autant de plumitifs, autant de députés de gauche, autant de Bonnemère et de Taxil.

On dira que cette colère n'est que ruse de guerre et que l'on prend seulement texte des élections belges pour raviver en France les bûchers sur lesquels on voudrait bien brûler le catholicisme. C'est bien possible; mais, feinte ou réelle, la fureur de nos républicains montre ce qu'il y a de vrai dans leurs dédains, aussi bien vis-à-vis du catholicisme que de la monarchie.

Les païens du Bas-Empire affichaient aussi leur mépris pour les chrétiens qu'ils persécutaient. Ce système ne leur a pas réussi et ne servira pas davantage aux païens de la République.

### Chronique générale.

L'amendement Lanesson à la loi militaire, pris en considération par la Chambre, a été examiné hier par la commission qui le repousse. On pouvait s'y attendre, car cet amendement, comme l'a dit M. Campenon — c'est la première parole exacte qu'il ait encore prononcée — est la ruine du projet de loi.

On sait quel est le texte de la disposition proposée. M. de Lanesson demande qu'à la fin de la première et de la deuxième année de présence sous les drapeaux, tous les jeunes gens, sans exception, soient admis à se présenter à un concours militaire technique dont les matières seront fixées par décret. Ceux qui auront obtenu les meilleures notes seront congédiés dans une proportion déterminée chaque année par le ministre de la guerre.

Les sous-officiers seront choisis de préférence parmi les militaires qui renonceront à la libération à laquelle leur donne droit le concours prescrit.

L'opinion générale est que cet amendement sera adopté quant au fond. Et comme en effet il bouleverse de fond en comble le projet du gouvernement, la discussion et le vote de ce projet seront du même coup renvoyés aux calendes grecques.

Il paraît que le ministre de la guerre donnera sa démission si la Chambre persiste dans son vote relativement à l'amendement Lanesson.

L'interpellation Saint-Elme va décidément renaître de ses cendres. Une nouvelle interpellation ayant pour but de démontrer que le système judiciaire et administratif pratiqué en Corse par les Brissaud de M. Martin-Feuillée et les André dit de Trémontels de M. Waldeck-Rousseau est suivi, avec de très-légères variantes, sur le continent, sera déposée dès le commencement de la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre. On affirme que quelques membres de la majorité, qui n'auront vraisemblablement pas eu une part du gâteau suffisante, soutiendront cette interpellation qui d'ailleurs paraît enfantine, la réponse du gouvernement étant, ce nous semble, toute indiquée. « Vous avez approuvé tout ce que nous avons fait dans le département de la Corse, dira-t-il, et si nous avons fait la même chose dans les autres départements, votre approbation nous doit être également et logiquement acquise. » Et l'on approuvera.

Il est très-possible que la revue du 14 juillet soit supprimée, malgré les instances du gouverneur de Paris et des ministres.

Le général Campenon se montre désireux, plus peut-être qu'il ne conviendrait, de donner satisfaction sur ce point à certains hommes politiques de son entourage, lesquels réclament la suppression de la revue.

Ils prétendent qu'il importe de républicaniser l'armée et de laisser, dans ce but, les soldats se mêler à la foule pendant toute la journée de la fête nationale.

Nous avons déjà parlé d'un fait singulier qui mérite d'avoir sa place dans la chronique contemporaine. Tout le monde connaît M. Francisque Sarcey, rédacteur du XIX<sup>e</sup> Siècle, qui pour son talent, qui pour l'ardeur avec laquelle ce publiciste combat les idées religieuses et surtout les congrégations. Or il arrive que M. Sarcey, ayant à subir l'opération de la cataracte, a pris asile à l'hospice des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot, à Paris! Cela ne prouve certainement pas que M. Sarcey soit converti; mais n'est-ce pas une preuve que, même pour lui, les congréganistes ont du bon?

Disons, puisque nous en parlons, que l'opération a parfaitement réussi et que, selon toutes les probabilités, la guérison suivra son cours.

### POUR UN CENTIMÈTRE.

D'accord avec la commission de l'armée, M. Campenon veut qu'on élève de 4 m. 54 à 4 m. 55 la taille réglementaire des conscrits.

Frédéric le Grand aimait les beaux hommes; M. Campenon les aime aussi. Les guerriers de génie ont de ces conformités de goût.

Mais pourquoi les jeunes gens hauts de 4 m. 55 seront-ils réputés vigoureux, et les jeunes gens hauts de 4 m. 54 tenus pour débiles? Pourquoi nos montagnards pyrénéens, par exemple, dont la force est proverbiale, seront-ils déclarés impropres au service, tandis que nombre de Flamands longs et efflanqués seront appelés sous les drapeaux? Est-il permis d'ignorer que des soldats de petite taille composent nos meilleurs régiments d'infanterie, nos régiments d'élite? Et comment admettre que la valeur physique des hommes dépende d'un centimètre en plus ou en moins?

« Le relèvement d'un centimètre dans le minimum de la taille, a dit M. Campenon, a été proposé dans l'opinion qu'on

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Première partie.

C'était une femme osseuse, au regard oblique, au nez d'oiseau de proie. Deux crocs menaçants faisaient avancer sa lèvre supérieure, et donnaient à son visage une expression si méchante que, durant un instant, le découragement m'envahit. Ce fut un éclair. Et, pensant au bon droit de la veuve, je m'approchai.  
— Votre mari est-il ici? demandai-je à cette digne compagne de l'ambitieux conseiller.  
La mère et le fils me regardèrent d'un œil détestable. Jean eût bien voulu lâcher sur moi son terrible dogue, et se venger ainsi de toutes les punitions infligées durant la classe. Il ne l'osa pas. Bientôt même, il baissa la tête sous la sévérité de mon regard.  
— Que voulez-vous à mon homme? demanda la Pascoulette d'un ton aigre.  
— J'ai une chose de la plus grande importance à lui communiquer.

Et la Pascoulette effarée:

— Une chose de la plus grande importance!... Qu'est-ce donc, grand Dieu?

Alors, lentement, comme à regret, elle me fit pénétrer dans une vaste pièce, rangée avec un ordre minutieux qui glaçait.

La Pascoulette jetait un regard inquiet sur ma chaussure poudreuse.

— Jean, dit-elle enfin, cours au Petit-Clos, et prévien ton père que le maître d'école l'attend ici.

Pascal apparut bientôt, le visage enflammé par la chaleur; et, soulevant à peine le grand chapeau qui abritait son front tétu et sa physionomie pleine de ruse:

— Pourrais-je savoir, monsieur, ce qui vous amène?

Il reprit après une courte pose, avec l'accent imposant auquel lui donnait droit son titre de conseiller:

— Est-ce une réclamation pour votre école dévote?... Une demande de vous défendre près du conseil municipal?... Oh! alors, c'est une démarche tout à fait inutile, car je suis incorruptible, moi!

Et, pour mieux affirmer, il posait sa robuste main sur sa poitrine.

— Incorruptible!... incorruptible! répétait-je, en martelant chacune de mes syllabes.

Puis d'une voix assurée:

— Je n'ai rien à réclamer ni pour moi, ni pour mon école, monsieur Pascal; mais je viens vous sommer de rendre à Françoise l'argent que vous lui avez indignement extorqué! Je connais votre infamie... J'en ai les preuves en main... Non, non, monsieur Pascal, on ne déponille pas ainsi une veuve abandonnée, sans que la justice ne se lève pour la défendre.

Il eut un geste superbe.

— Croyez-vous me faire peur avec vos grands mots?... La justice, monsieur, n'a rien à voir dans ma vie.

Et moi, le regardant bien en face:

— En êtes-vous bien sûr?

Mes yeux devaient plonger jusqu'au fond de son âme, car, devant mon assurance, il se fit, tout à coup, vil, rampant:

— Mais, monsieur, balbutia-t-il, je ne dois rien à Françoise.

Il cherchait ses mots, ses yeux obliques se détournèrent des miens.

— Comment, répliquai-je d'une voix vibrante, vous ne devez rien à Françoise?... Vous osez dire cela, vous, l'homme intègre?

Et je retirai de mon portefeuille le papier compromettant.

— Qu'avez-vous à répondre devant cette signature? Eh bien, monsieur Pascal, je vous le déclare, si vous ne rendez pas à la veuve la somme qui lui

est due, je vous intente un procès... Je vois clair dans le Code, et, Dieu merci, il y a encore une justice en France.

A ce moment, la Pascoulette, qui nous écoutait, blottie dans un coin comme une fouine malfaisante, s'élança sur moi, et tenta de m'arracher le papier compromettant.

Je la contins de la main et du regard.

— Prenez garde! m'écriai-je, prenez garde! La violence est inutile: si, demain, les quatre mille francs, dus à Françoise, ne sont pas apportés chez moi, je vous citerai devant les tribunaux. Réfléchissez! ma volonté est inflexible!

Les coupables semblaient confondus.

Je quittai d'un pas ferme la maison inhospitalière. Longtemps Jean me suivit d'un regard haineux, et le chien aboya furieusement bien après que j'eusse franchi la dernière barrière.

— Je viens de me faire de mortels ennemis, pensai-je, ma position peut en être compromise...

Puis voyant l'oiseau becqueter le blé des champs, et les fleurs vêtues d'une parure tissée dans le plus délicat des satins, je me rassurai.

— Après tout, pensai-je, qu'ai-je à redouter? Celui qui nourrit le passereau, et qui pare les roses et les lis, saura veiller sur le pauvre maître d'école... D'ailleurs, Pascal a été terrifié. Il craint un procès... Il a de vilaines choses dans sa vie, je le sais de source certaine... Il fera tout au monde

» n'incorporerait ainsi que des hommes vigoureux et bien constitués ». C'est derrière cette aerie que le ministre de la guerre a cru pouvoir dissimuler le véritable motif de sa proposition.

Ce motif, le voici : On a démontré à M. Camponon que son prétendu « service obligatoire et égal pour tous » serait impraticable. On lui a prouvé, chiffres en mains, que les ressources du budget ne permettraient pas de maintenir la totalité des contingents sous les drapeaux. On a établi d'une manière irréfutable qu'il faudrait laisser, comme par le passé, dans leurs foyers une multitude de jeunes gens, et que, dès lors, le « service obligatoire, égal pour tous », était un audacieux mensonge.

Obligés de se rendre à ces raisons, M. Camponon et la commission ont imaginé le relèvement de la taille réglementaire, dans le but de diminuer de 42,000 hommes le chiffre annuel des hommes incorporés.

Ainsi, ils cherchent à dissimuler un mensonge d'égalité derrière une exception absolument injustifiable.

Bons pour le service les séminaristes, les jeunes professeurs, les élèves des écoles supérieures.

Improperes au service tous les gars robustes, tous les fils de famille millionnaires et bien charpentés dont la taille sera d'un centimètre inférieure à 1<sup>m</sup> 55.

Voilà « le service obligatoire et égal pour tous » tel que le comprennent M. Camponon et ses amis de la commission de l'armée.

A 1<sup>m</sup> 55, les séminaristes doivent porter le fusil. A 1<sup>m</sup> 54, les laïcs doivent être dispensés. Ainsi l'exigent le « salut de la patrie » et aussi l'égalité républicaine.

L'intérêt de la défense nationale ! l'égalité ! simples questions métriques. Sous la toise, l'égalité ! Sous la toise, l'intérêt de la défense nationale ! A 1<sup>m</sup> 54 ils ne comptent plus.

Ah ! nos républicains égalitaires vous les toiseront d'importance.

Joseph de GODLEWSKI.

## ÉTRANGER

**BELGIQUE.** — Les derniers bulletins officiels sur l'état du prince d'Orange constatent un dépérissement persistant. On est parvenu, à l'aide d'une alimentation artificielle, à arrêter l'hémorragie intestinale ; mais la faiblesse du malade est extrême. La température du corps accuse 40 degrés.

Le prince est couché sur un lit mécanique permettant de le changer et de renouveler ses draps sans qu'on soit forcé de le déplacer.

Pendant la journée de jeudi, il a pu prendre par intervalles plusieurs verres de tokay dont l'effet a été très-favorable, tant au point de vue de l'économie intestinale qu'à celui du sommeil dont a pu jouir le malade.

Le roi, qui, comme on sait, est malade à Carlsbad, insiste pour être transporté auprès

de son fils ; mais ses médecins s'y opposent formellement.

Bruxelles, 43 juin.

Le *Moniteur* annonce que tous les ministres ont remis hier leur démission au roi.

L'*Indépendance belge* dit que, d'après des renseignements dignes de foi, le ministère serait ainsi composé :

M. Malou, ministre des affaires étrangères, président du conseil ;

Le prince de Caraman-Chimay, ministre de l'intérieur ;

M. Debruyne, ministre des travaux publics ;

M. Jacobs, ministre des finances ;

M. Thonissen, ministre de l'instruction publique ;

Le général Jacmart, ministre de la guerre.

M. Bernaert serait nommé président de la Chambre des représentants.

## LES TROUBLES DE ROME.

Des troubles d'une gravité inusitée ont eu lieu lundi à Rome. Depuis les funérailles de Pie IX, la Ville Sainte n'avait été souillée par de tels blasphèmes, par de telles violences.

La première bagarre s'est produite dans une église, au moment même où l'É. cardinal vicaire donnait au peuple la bénédiction de la paix, à l'issue de la cérémonie destinée à apaiser le courroux céleste, en réparation des blasphèmes prodigués dans Rome même à la Sainte Vierge !

Cent cinquante à deux cents jeunes gens des écoles, mêlés à des membres des comités anticatholiques, s'étaient donné rendez-vous dans l'église de la Minerve. Cependant le beau sermon du prédicateur fut écouté en silence et avec respect.

L'É. cardinal donna ensuite, avec la pieuse majesté qui lui est naturelle, la bénédiction à cette foule. Alors commença dans l'église même le tumulte. Des cris et des sifflets retentirent dans le lieu saint. La foule des fidèles répondit par le cri de : *Vive Marie ! Vive la Vierge !* Les cris haineux redoublèrent, auxquels on riposta par le cri de : *Vive Léon XIII ! Vive le Pape !*

Le second tumulte, suivant de près le premier, a interrompu le divertissement des citoyens paisibles sur la place Colonna, dans la soirée. Les cris de : « A bas les cléricaux ! Mort aux prêtres ! » ont retenti.

Les gendarmes et les soldats ont dû renouveler plusieurs charges pour rétablir l'ordre.

Cette intervention de la police est excellente, sans doute, mais il faut avouer que le gouvernement italien manque d'autorité morale pour empêcher les sacrilèges publics, lui qui a tant de fois violé la clôture des couvents, confisqué les propriétés saintes, et s'est installé dans la demeure des Papes !

## LE BLOCUS DE MADAGASCAR.

On dit que la France aura besoin de 45,000 hommes pour arriver jusqu'à Tananarive, la capitale des Hovas, qui se trouve

dans l'intérieur des terres. Il est impossible d'envoyer de l'artillerie en raison de la difficulté des chemins.

Les Malgaches ne sont que fort peu incommodés par le blocus et peuvent se procurer autant de munitions qu'ils le désirent.

Le *Standard* dit que le résultat le plus clair du blocus sera certainement une augmentation considérable des réclamations formulées par des sujets anglais qui subissent des pertes à la suite des opérations françaises.

## LES JUIFS A JÉRUSALEM.

Le *Monde* cite un fait très-caractéristique, qui se produit en ce moment en Terre-Sainte : c'est l'accroissement rapide de la population juive, qui semble s'y concentrer sous l'empire d'une puissante impulsion.

Il y a quelques années encore, on ne trouvait guère de Juifs qu'à Tibériade et à Japhet, villes qu'ils n'ont jamais cessé d'habiter. Jérusalem ne renfermait que quelques centaines de familles, dont les chefs étaient venus plutôt pour y mourir que pour s'y établir. Aujourd'hui, à Jérusalem seulement, le nombre des Juifs s'élève à au moins 50,000, et il forme les deux tiers de la population. Ils se sont d'abord accumulés dans l'ancien quartier qui leur était réservé. Puis vite ils se sont répandus dans le quartier des chrétiens et celui des musulmans.

Ils s'occupent surtout de commerce ; néanmoins, aux environs de Jérusalem, de Jaffa et de Caïpha, ils commencent à reprendre la culture de la terre.

Ces nouveaux arrivants ont quitté la Bulgarie, la Russie ou la Hongrie, pour fuir la persécution anti-sémite. Ils paraissent guidés dans leur émigration par l'Alliance israélite universelle, dont les plus riches banquiers d'Europe sont les soutiens et qui paraît avoir pour but de rétablir en Palestine un état juif indépendant.

Pour le moment, l'Alliance y fonde de nombreuses écoles, où elle envoie les maîtres les plus distingués.

Quel fait intéressant que cette ténacité de la race israélite, qui, après des siècles de dispersion, a conservé son esprit, la foi religieuse, les antiques traditions et essaie de réunir ses membres épars !

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juin. Quoique les affaires soient aussi rares qu'à la séance précédente, les cours s'affermissent un peu ; cette amélioration se manifeste aussi bien sur nos rentes que sur certaines valeurs de crédit qui avaient été dépréciées on ne sait trop pourquoi.

La reprise est surtout marquée sur les rentes et quelques sociétés de crédit.

Les cotes de Londres sont arrivées, la première à 99 7/8, la deuxième à 99 13/16.

Le 3 0/0 restait hier à 79.22 ; il clôture aujourd'hui à 79.27 ; l'amortissable cotait 80.17, il ferme à 80.35. Le 4 1/2 gagne 10 centimes sur hier à 108.20.

La Banque de France change peu à 5.170.

Le Crédit Foncier sur lequel l'activité du marché se fait ressentir gagne 5 fr. à 1,335. Au comptant, les Obligations Foncières et Communales suivent l'action et sont encore en plus-value.

La Banque de Paris est moins dépréciée à 847.50. La Banque d'Escompte s'inscrit à 535. Le Comptoir d'Escompte cote 975.

Le Crédit Industriel et Commercial no varie pas à 675.

Seul le Crédit Lyonnais ne suit pas le mouvement de reprise, il reste lourd et sans affaires à 565.

La Société Générale se tient à 477.50. C'est demain qu'a lieu aux guichets de cette société et dans toutes ses succursales l'émission des Obligations Zafra et Huelva. Comme ces titres offrent une garantie indiscutable en même temps qu'un placement avantageux, le public accueillera favorablement cette émission.

Le Suez a repris sur les cours d'hier ; il ferme à 2,050.

Les recettes du transit sont de 210,000 fr. Les obligations Ouest-Algérien 4 0/0 (garanties par l'Etat) sont très-recherchées au comptant, elles cotent aujourd'hui 432, ce qui donne un intérêt net de 4.63 0/0 sans compter la prime de remboursement à 500 fr.

Les valeurs ottomanes se tiennent mieux ; elles progressent même : le Turc s'est relevé à 8.25 et la Banque Ottomane se négocie à 650.

Les Chemins français se tiennent fermes : le Nord à 1,737.50, le Lyon à 1,227.50, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,205, l'Est à 762.50, l'Ouest à 817.50.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### ÉLECTIONS CONSULAIRES.

Demain dimanche, à 40 heures du matin, s'ouvrira, dans les mairies des chefs-lieux de canton de notre arrondissement, le scrutin pour le renouvellement intégral du Tribunal de commerce de Saumur.

Tous les négociants ayant cinq années d'exercice sont appelés à voter.

La durée de chaque scrutin sera de six heures, — de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le vote se fait simultanément dans chaque local pour le Président, pour les Juges et pour les Juges suppléants. Il y a trois urnes distinctes :

La première pour le Président, La seconde pour les Juges, La troisième pour les Juges suppléants.

Tous les membres du Tribunal actuel étant éligibles ont bien voulu accepter la candidature.

Voici leurs noms :

Président : M. Lambert (Eugène).  
Juges : MM. Lemoine (Eugène), Cottanceau (Zacharie), Regnard (Prosper), Sabatier (Emile).

Juges suppléants : MM. Boret (Victor), Coutard (Eugène), Bidault-Roussel (Joseph), Girard (Achille).

Ce matin, vers 41 heures 1/2, un accident est arrivé au sieur Brard, charretier, demeurant au Pont-Fouchard.

Il venait d'amener un chargement de moellons à un chantier de construction, à Saumur, rue de la Grise. A peu de distance se trouvait un enleveur de boues. Tout à coup celui-ci, en excitant ses chevaux, se mit en marche ; ceux de Brard prirent évidemment le claquement du fouet pour eux et donnèrent un coup de collier. La secousse fit

pris en main les intérêts de Françoise. J'avais accompli un devoir, et la reconnaissance de Martha, le bonheur rendu à la veuve, m'étaient la plus douce des récompenses.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

## LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 139.

TEXTE. — Rossini (suite), par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boret.

— La musique et les théâtres de Paris en 1789. — La musique et les concerts. — Misère de dimanche, par F. Soulié. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Papillons roses, caprice mazurka pour piano, par M. Pénavaire. — Le Vallon, méditation de Lamartine, musique de M. A. Boret.

ILLUSTRATION. — Portrait de M. Taskin, de l'Opéra-Comique.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

pour éviter une enquête... J'ai mis le doigt sur la plaie... Oui, j'en suis sûr, il restituera.

Le lendemain, en effet, je vis arriver chez moi la Pascolette, les cheveux soigneusement lissés sous sa coiffe blanche. La métayère était tirée à quatre épingles dans sa robe de drap fin.

Malgré sa toilette soignée, elle était bien la femme la plus laide qui se puisse imaginer. Elle m'inspirait une véritable répulsion.

Elle me fit une profonde révérence ; puis d'une voix moitie miel, moitie verjus :

— Ah ! dit-elle, monsieur Trévière, je suis tout de bon bien marrie des malheurs de Françoise ; mais, vrai, nous ne la savions pas si misérable. Pauvre femme ! Quelle vaillance ! Comme elle élève dignement sa famille... Tous ces petits-là, ça tient de la mère : c'est plein de courage.

Ne sachant où la Pascolette voulait en venir avec ses éloges, je restai impassible.

Elle reprit en traînant sur les mots :

— Eh bien ! faut dire la vérité : dans le temps, nous ne savions pas bien ce que valait le bout de prairie d'Ernest... Mais vos paroles nous ont fait réfléchir, Pascal est un brave homme, bien juste, il s'est informé du prix de la terre, puis il m'a dit comme cela : La Pascolette, prends ces deux mille francs, et porte-les à M. Trévière.

Elle souriait en prononçant ces derniers mots, et, de sa main crochue, elle retirait, d'un sac de grosse

toile, deux rouleaux de pièces d'or.

— Mais vous comprenez bien, ajouta-t-elle finement, que cet argent c'est tout ce qu'on doit ; le bien ne vaut pas un sou de plus.

— Pas un sou de plus ! répliquai-je avec véhémence ; ah ! moi aussi je me suis informé près du notaire ; et c'est quatre mille francs que vous devez à la veuve.

— Allons, allons, fit-elle d'une voix câline, faut pas vous emporter, mon bon monsieur Trévière, je suis d'arrangement, moi.

J'avais compris son plan ; et, pâle d'indignation, repoussant ses rouleaux d'or :

— Madame Pascal, m'écriai-je, si vous ne me donnez à l'instant même la valeur intégrale de la prairie, je vous intente un procès. Ah ! vous parlez de justice... Quelle perfidie !... Payez ce qui est dû. Pour moi, je serai inexorable !

— Ah ! monsieur, vous voulez donc nous ruiner ?

Et moi, d'une voix vibrante :

— Choisissez : le procès ou la restitution !

Elle s'approcha tout près de mon oreille. Quel supplice ! sentir ce souffle humide, entendre cette voix, restant siffante malgré l'effort pour l'adoucir.

— Mon bon monsieur, fit-elle, en clignant des yeux, avec un méchant sourire, mon bon monsieur, contentez-vous de cette somme, et Pascal vous enverra une barrique de vieux vin... mais quelque

chose de parfait... Vous verrez !

Et sa langue claqua bruyamment entre ses dents sigés.

L'indignation m'étouffait ; alors, étendant le bras, et lui montrant la porte :

— Sortez, m'écriai-je, sortez !

La vipère se dressa de toute sa hauteur ; et, me lançant un regard chargé de venin, elle jeta, sur ma table, la somme réclamée.

— Tenez, les voilà, vos quatre mille francs, fit-elle d'une voix vibrante ; mais, je vous le jure, vous vous repentirez de vous être attaqué au conseiller Pascal... Oui... oui... vous vous en repentirez, et bientôt encore.

Et la mégère sortit en fermant la porte avec violence.

Jusqu'à ce jour je n'avais éprouvé que de légères vexations au village. Elles provenaient, soit de la vanité froissée de certains parents, dont les fils n'avaient pas eu de prix aux distributions ; soit encore des accusations de cléricisme outré. Mais, en résumé, comme mes élèves progressaient, on me laissait diriger ma classe selon mon inspiration.

Hélas ! tout changea de face lorsque Pascal et sa femme se furent tournés contre moi. Bientôt je sentis l'aiguillon de ces frêlons de la pire espèce, de ces vipères à langue empoisonnée.

Cependant, je ne regrettais pas une heure d'avoir

plusieurs moellons sur Brard qui ont renversé. Toute la charge se porta sur le moellon qui a été horriblement écrasé et qui présente un horrible aspect. Le blessé a reçu aussitôt les soins de M. le docteur Besnard et a été transporté à son domicile.

La rédaction du *Courrier* vient de s'enrichir d'un nouveau collaborateur qui a dû compléter ses études dans quelque cercle de nouvelles couches. Son style est émaillé de choix d'épithètes qui le dénote ample-ment. Que c'est comme un bouquet de fleurs.

Quant au *Courrier*, il aura toujours mauvaise grâce à dénigrer les régimes déchu. Ne se souvient-il plus qu'il a chaudement soutenu les institutions de l'Empire, comme il a pu soutenir celles de la Royauté, et qu'il s'est toujours montré l'humble serviteur des hommes au pouvoir ?

**OUVERTURE DE LA PÊCHE.**

D'une lettre rectificative adressée au *Journal d'Indre-et-Loire* par M. le conducteur des ponts-et-chaussées, il résulte que ce n'est pas le 15 juin au matin, comme bien des personnes semblent le croire, mais bien le 16, à minuit, que la pêche sera ouverte. Donc, la pêche de nuit étant interdite en tout temps, ce n'est que lundi matin, au lever du soleil, que cesse l'interdiction de pêcher.

**CIRCULAIRE PRÉFECTORALE.**

Le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser aux maires et aux sous-préfets du département une lettre au sujet des processions.

... MM. les maires ne doivent convoquer aux processions ni les membres du Conseil municipal, ni les fonctionnaires.

Ils doivent également s'abstenir de leur donner toute convocation.

Il n'y a pas lieu d'autoriser les réunions en armes des sapeurs-pompiers.

... MM. les maires et fonctionnaires de tout ordre... doivent s'abstenir d'y paraître en uniforme ou revêtus d'insignes.

Voilà comment en République on entend la liberté.

**SQUARE DU THÉÂTRE.**

**Musique Municipale de Saumur**  
Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 15 juin 1884, à 8 heures 1/4 du soir.

**Programme.**

1. Le 71<sup>e</sup> Régiment territorial, pas redoublé de M. C. Hérad, lieutenant.
2. Les Dragons de Villars, fantaisie.
3. Le Chant du ciel, grande valse.
4. La Muette, fantaisie.
5. Il Delirio, mazurka.

**LES SALTIMBANQUES ET NOMADES.**

Nous avons souvent appelé l'attention sur les nomades qui parcourent les campagnes et les villes, sous prétexte de montrer des ours ou de jouer de la clarinette, en réalité pour voler des poules, du linge, de l'argent, et vivre sur le commun, quand ils ne font pas le coup de couteau ou ne se livrent pas à l'espionnage pour le compte de nos ennemis. Aussi sommes-nous heureux de trouver dans les journaux l'information suivante :

Des instructions viennent d'être envoyées par l'administration aux maires pour les inviter à appliquer régulièrement les mesures administratives aux étrangers qui exercent les professions ambulantes de saltimbanques, joueurs d'orgue, musiciens, chanteurs, directeurs de spectacle forains ou industries similaires.

Des plaintes se sont produites au sujet de certains de ces industriels que les populations soupçonnent parfois de se livrer, sous le couvert de leur profession, à des actes qui méritent la sûreté publique.

En conséquence, les maires sont invités à exercer, à l'égard de ces industriels ambulants, les pouvoirs de police dont ils disposent.

Ces étrangers sont soumis à la formalité d'une double autorisation : l'une, générale, leur est délivrée au moment de leur entrée sur notre territoire par le préfet du

département frontière ; l'autre, particulière, leur est accordée par le maire de la commune où ils se proposent d'exercer leur industrie et peut toujours être refusée. »

**BACCALAURÉAT.** — La session de juillet-août 1884, pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat ès-lettres, s'ouvrira, dans le ressort de l'Académie de Rennes, le 16 juillet prochain. Le registre des inscriptions, ouvert le 15 juin, sera clos le 5 juillet, à 6 heures du soir.

Les épreuves écrites se feront, pour le baccalauréat ès-sciences complet et restreint, le 16 juillet ; pour la première partie du baccalauréat ès-lettres, le 17 et le 18 juillet ; pour la seconde partie, le 19 juillet. Tous les candidats composeront, simultanément, au chef-lieu de chaque département de l'Académie.

**LICENCE.** — La session de la licence s'ouvrira le lundi 4 juillet pour les sciences et pour les lettres.

**LA MÉDAILLE AU CROCODILE DU CAMP ROMAIN DE CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX.**

*Les Monnaies de Nîmes au Crocodile.*

Parmi les antiquités romaines découvertes au camp romain de Chenehutte, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, M. Bodin a signalé, dans ses *Recherches sur Saumur*, diverses médailles, entre autres : « L'une, de moyen bronze, écrit-il, dont il existe un grand nombre de types différents, quoique semblables pour le fond du sujet, a été frappée pour perpétuer le souvenir de ce que la colonie de Nîmes s'était distinguée à la bataille d'Actium. On voit, d'un côté, un crocodile enchaîné à un palmier (symbole de l'Égypte soumise par la défaite d'Antoine) avec ces mots : COL. NEM. Colonia nemansensis ; de l'autre côté deux têtes, l'une d'Auguste, l'autre d'Agrippa, son gendre, avec l'inscription : IMP. DIVI. F. Imperator divi filius. Auguste est couronné de lauriers, et Agrippa porte la couronne rostrale, comme ayant commandé la flotte à Actium (1) ».

Ainsi que le fait remarquer, avec sagacité, l'historien saumurois de 1812, « il existe un grand nombre de types différents quoique semblables pour le fond du sujet ».

Certaines médailles, en effet, présentent en lettres grecques la date de l'an 14 des Alexandrins, corrélatif à l'an 738 de Rome.

Cette dernière date a attiré l'attention des archéologues et des numismates sur l'origine de la colonie nimoise : une découverte récente a fait la lumière.

Voici ce que rapporte le journal le *Soleil*, n<sup>o</sup> du 29 avril 1884 :

« On écrit de Nîmes à un de nos confrères : Une intéressante épithaphe a été trouvée aux environs de Nîmes : elle donne, selon toute apparence, la solution d'un problème réputé désespéré, à savoir quelle était l'origine des colons établis à Nîmes par Auguste.

Ces colons auraient été, non pas des vétérans légionnaires de son armée, mais des Égyptiens, ou plutôt des Grecs d'Égypte, ayant servi dans l'armée d'Antoine, mais qui, avant la bataille d'Actium et le siège d'Alexandrie, auraient fait défection et auraient facilité ainsi la victoire d'Auguste.

Cette hypothèse, présentée l'année dernière par M. Hirschfeld (*Les monnaies de Nîmes au crocodile*), est aux yeux des connaisseurs, particulièrement de M. Allmer, l'épigraphiste célèbre de Lyon, définitivement établie par cette épithaphe, dont voici la traduction :

« A QUINTUS JULIUS Osirinus, affranchi de (JULIUS) secundus, sévir Philémon, son affranchi. »

La contradiction entre les médailles frappées en souvenir de l'Égypte conquise (crocodile attaché à un palmier) et de la colonie militaire de Nîmes, et le double témoignage de Strabon et de Plinius attestant que Nîmes n'était que de droit latin, disparaît, et avec elle l'obstacle invincible qui semblait rendre la question insoluble.

Nîmes, gratifié par Jules César de la latinité et du titre de colonie, devient, sous Auguste, une colonie réelle, une colonie militaire.

L'origine égyptienne de la colonie de Nîmes avait été signalée par M. Hirschfeld, au vu d'une médaille de Nîmes (au musée de Berlin) qui, au revers du palmier et du crocodile, porte en lettres grecques une date indiquant l'an 14 des Alexandrins (an de Rome 738). Et comme cette ère n'était en usage qu'à Alexandrie, on ne peut en justifier

(1) T. I, chap. v, page 48. — Degouy, imp., 1812, Saumur. (Voir planche III, figure 3.)

l'emploi que par une origine égyptienne de la colonie. Cette ingénieuse hypothèse est maintenant pleinement confirmée. »

Nous avons pensé que cette découverte nimoise ne serait pas indifférente aux lecteurs des *Recherches sur Saumur* : la note que lui consacre le *Soleil*, en complétant la description de M. Bodin, devient l'appendice nécessaire du chapitre V qui traite du camp de Chenehutte-les-Tuffeaux et de ses antiquités.

PAUL RATOUIS.

**LES FÊTES DE SABLÉ.**

Quelques personnes avaient paru douter du succès du concours musical de Sablé. D'autres avaient dit qu'il était bien présomptueux à ses organisateurs de croire que des musiques sérieuses se dérangeraient pour répondre à l'appel venu d'un chef-lieu de canton.

Ceux-ci et ceux-là se trompaient. Administrativement parlant, Sablé n'est bien qu'un chef-lieu de canton ; mais que de sous-préfectures seraient fières de lui ressembler, sous une foule de rapports !

Toujours est-il que l'appel adressé par l'administration sabolienne et le comité d'organisation du concours a été parfaitement accueilli, et que plus de soixante sociétés musicales se sont empressées d'y répondre.

Au hasard du programme, nous remarquons, en dehors de la Sarthe : un choral et deux corps de musique, de la Guernée ; l'Orphéon de Laval ; la Fanfare des Seize, de Nantes ; la Musique municipale de Saint-Nazaire ; l'Union musicale de Châteaugontier ; la Musique municipale d'Alençon ; la Fanfare des fondeurs du Port-Brillet ; la Société philharmonique du Lion-d'Angers ; la Fanfare pornicaise ; les musiques des Rairies, Faye, Brissac, Chalonnes, Tiercé, Seiches, et nombre d'autres dont on ne peut pas dire, plus que de celles-là, que c'étaient des musiques de banlieue, et encore moins de la banlieue de Sablé.

Les effectifs réunis des Sociétés prenant part au concours représentaient un ensemble de 4,829 chanteurs ou instrumentistes, — plus qu'un régiment.

Il y avait deux prix exceptionnels : 1<sup>o</sup> Un vase en porcelaine de Sèvres, offert par M. le Président de la République et décerné à l'Union musicale de Châteaugontier ; 2<sup>o</sup> Les œuvres de Fétis (40 volumes), offertes par M. Choiselet et décernés à la Société chorale du Mans.

Sablé a ébergé, pendant deux jours, une quinzaine de mille visiteurs ; et son commerce a dû se frotter les mains.

**GRAND CONCOURS DE TIR.**

Le 24 août prochain, s'ouvrira, au Polygone de Vincennes, un grand concours international qui durera 45 jours.

Le dernier grand concours de ce genre eut lieu en 1860 au même endroit.

On peut être assuré qu'une véritable armée de tireurs prendront part à cette réunion ; on estime le nombre à 20 ou 25,000.

Les baraquements du camp de Saint-Maur seront mis à la disposition des tireurs venus de loin et qui voudront y loger.

Les Suisses, les Canadiens, les Anglais et même sans doute quelques bons Allemands se disant, comme toujours, Suisses ou Viennois, prendront part à cette lutte, et on pourra considérer les vainqueurs comme des tireurs d'une jolie force.

Les prix atteindront des chiffres fort respectables (environ 100,000 fr.).

Depuis quelques années, le goût du tir s'est développé en France et on peut dire que le nombre des tireurs a décuplé. Paris, les environs de Paris, les provinces de l'Est et du Nord, sont à la tête de ce mouvement qui gagne le Centre. En effet, Blois possède un stand de premier ordre, Orléans en ouvrira un semblable ces jours-ci. Le tir de précision est la principale chose pour former de bons soldats, et on conçoit qu'une armée composée entièrement de fins tireurs deviendrait invincible, même avec une grande infériorité numérique.

Les Boërs du Cap l'ont bien prouvé aux Anglais, lorsque tous leurs coups portaient, et qu'en se repliant à cheval, ils brisaient au galop les isolateurs des télégraphes à coups de revolver.

Nous ne sommes pas encore de cette force-là, et pourtant nous pourrions l'acquérir comme eux.

**TOURS.**

Encore un noyé, et c'est le quatrième à Tours depuis un mois seulement.

Jeudi soir, vers six heures, plusieurs enfants d'une douzaine d'années environ, en jouant sur les bords du canal, se mirent à courir sur le parapet. Après quelques instants, l'un d'eux, le jeune Vignot, a fait un faux pas et est tombé dans le canal.

Un homme qui se trouvait non loin de là, attiré par les cris des enfants, est accouru aussitôt et s'est jeté dans l'eau au secours de la victime ; mais il lui a été impossible de l'atteindre.

Ce n'est que vingt-cinq minutes plus tard que le nommé Foulon, employé à la Compagnie d'Orléans, est parvenu avec une gaffe à attirer le malheureux noyé à la surface.

Au même moment arrivait la mère de l'enfant. Celle-ci, en voyant ce corps inerte et sans vie, est tombée évanouie.

Tous les deux ont été transportés à leur domicile, rue du Perron.

Le jeune Vignot était âgé de 8 ans et demi. Son père exerce la profession de maçon. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

On doit expérimenter publiquement et très-prochainement à Bordeaux un appareil de notation, appelé, peut-être, à un certain succès auprès des baigneurs. Il se compose de deux sandales à nageoires en fer-blanc qui se referment quand le nageur ramène la jambe et qui s'écarte quand il l'allonge, de sorte que le nageur ayant un point d'appui à chaque effort d'élanement peut gagner de la vitesse.

L'appareil peut se compléter au besoin par deux bracelets à nageoires.

**LA DURÉE DE LA VIE.** — La Société de statistique vient de publier un document des plus intéressants.

C'est un travail qui démontre que, depuis l'assainissement des égouts, l'élargissement des rues et l'établissement des squares et jardins publics, la moyenne de la durée de la vie humaine a augmenté d'une notable façon.

Sous Louis XIV, la mortalité était de 4 sur 28 habitants ; en 1830, elle atteint la proportion de 4 sur 36 ; en 1854, 4 sur 37 ; actuellement, elle est de 4 sur 44 habitants.

Les départements qui se distinguent par la durée de la vie sont : le Calvados, Eure-et-Loir, l'Orne, la Sarthe, l'Eure, le Lot, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Basses-Pyrénées, Maine-et-Loire, Ardennes, Gers, Aube, Hautes-Pyrénées, Loiret.

C'est dans la Seine, les Landes, le Finistère, le Rhône et les Bouches-du-Rhône que l'on vit le moins longtemps.

**L'EMPOISONNEMENT PAR LES ROSES.**

Les roses abondent en ce moment ; leur parfum pénétrant n'est pas dénué de tout danger. Elles peuvent, comme toutes les fleurs odorantes, quand on les accumule en grande quantité dans une chambre à coucher, produire des accidents nerveux.

Roques, dans sa *Phytographie médicale*, cite même deux faits d'empoisonnement mortel qui se sont produits sous cette influence.

Ayez donc bien soin, le soir, de les transporter dans une autre pièce que la chambre à coucher.

**Le Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEOPROY. Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

**UN DE NOS LECTEURS** nous adresse la communication suivante :

L'Eau et la Pommade Jacomy produisent les meilleurs effets sur les cheveux, elles en arrêtent la chute et les régénèrent. Une heureuse expérience nous a démontré leur efficacité jusqu'à l'évidence. Bains de Carcanières (Ariège), 14 février 1884. DE ROQUELAURE.

Nous rappelons que ces produits se trouvent en dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien, 11, rue Saint-Jean ; DECARTE, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> PINAULT, Le dimanche 15 juin, à midi et demi :

Une PETITE MAISON, située aux Roches, commune de Saint-Lambert-des-Lévois ;

Et 38 ares de terre et boire, situés au même lieu.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A CÉDER

DE SUITE

### Un Magasin d'Épicerie

Et de MERCERIE

Situé dans un beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

### A VENDRE

#### Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 16 juin 1884, et jours suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Lainé.

On vendra :

Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, bouteilles et barriques vides, lots d'outils et de ferraille ;

Armoires, tables, guéridons, commodes en noyer à dessus de marbre, chaises garnies, fauteuil Louis XVI bois noir et or, canapés, divans, tables de toilette, tables de nuit, pendules, glaces, tableaux, tapis et paravents ;

Bois de lits, sommiers, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couverture laine et coton, couvre-pieds, rideaux, descentes de lit, draps, serviettes, linge de ménage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (427)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 15 juin 1884, à une heure après midi,

Au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, au domicile de M. Gaschet, charretier.

Il sera vendu :

Un moulin à venter, scie de scieur de long et autres, terrières, différents outils, petite charrette à bras, limonnière de charrie, charruo à verser avec rouelles, charretis, chaudrons et poteries ;

Bois de lit, chaises, table, huches, vaisselier, paillasse, tréteau ;

Bois à brûler, lot de fagots, hangar en bois, tonne, cuve en bois, poulain, fûts et bouteilles vides, accessoires de cave et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (448)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,

Pour cause de cessation de commerce,

Le dimanche 22 juin 1884, à 1 heure après midi,

Et jours suivants, s'il y a lieu,

A Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 27, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Lafay, dit Cotton.

Il sera vendu :

Grandes tables de salle à manger, buffet-desserts, chaises, tabourets, calorifère, tableaux, pendules, glaces, petit bureau, table de cuisine, buffet à deux corps, billot, cuvier à lessive avec support ;

Commodes, tables de nuit, bois de lit, couettes, matelas, couvre-pieds, couvertures en laine, oreillers, traversins, rideaux, descentes de lit et lits de fer ;

Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, vaisselle, verrerie, bols à vin chaud, réchauds de table, fourneau et appareils à gaz, coffre à son et avoine, harnais de charrette, accessoires d'écurie et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (450)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

### EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE

Près chemin de fer.

### A VENDRE Belle Terre

DE GRAND AVENIR,

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

### A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

### A VENDRE

UN

### CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

### A VENDRE

Une jolie CHIENNE couchante, âgée de deux ans, à l'essai, si on le désire. S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER

Excellente CLIENTÈLE de hougreur-praticien pour les bestiaux.

S'adresser à M. L'HUILIER-DAVID, à Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

### A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher ; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

### A LOUER

### UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

### MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LIBRETON, même rue. (86)

### A LOUER

DE SUITE,

### Une Écurie et un Grenier

Sis à Saumur, rue du Roi-René.

S'adresser à M<sup>me</sup> CAHOUE.

### LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour entrer dans un château, près Saumur, un **jardinier-légumiste** et non marié, ayant de très-bons renseignements à offrir. — Il entrerait à la Saint-Jean prochaine.

S'adresser au bureau du journal.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

### LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — C. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1884.

| Valeurs au comptant          |                |                | Valeurs au comptant         |                |                | Valeurs au comptant              |                |                | Valeurs au comptant     |                |                |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
|                              | Clôture précé. | Dernier cours. |                             | Clôture précé. | Dernier cours. |                                  | Clôture précé. | Dernier cours. |                         | Clôture précé. | Dernier cours. |
| 3 %                          | 79 22          | 79 25          | Est                         | 765            | 760            | Obligations.                     |                |                | Gaz parisien            | 524            | 522            |
| 3 % amortissable             | 80 30          | 80 40          | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1225           | 1225           | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 514 50         | 515            | Est                     | 364            | 364            |
| 3 % (nouveau)                | 79 10          | 79 10          | Midi                        | 1206 25        | 1207 50        | — 1865, 4 %                      | 522 50         | 520            | Midi                    | 376 25         | 373            |
| 4 1/2 %                      | 107 50         | 107 15         | Nord                        | 1740           | 1740           | — 1869, 3 %                      | 408 55         | 409            | Nord                    | 379 25         | 379            |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 107 95         | 108 10         | Orléans                     | 1315           | 1312 50        | — 1871, 3 %                      | 400            | 397 50         | Orléans                 | 374 25         | 373 50         |
| Obligations du Trésor        | 513            | 513            | Orléans                     | 817 50         | 820            | — 1875, 4 %                      | 514            | 514            | Ouest                   | 375            | 374            |
| Banque de France             | 5180           | 5180           | Compagnie parisienne de Gaz | 1477 50        | 1485           | — 1876, 4 %                      | 514            | 513            | Paris-Lyon-Méditerranée | 378            | 378            |
| Société Générale             | 477 50         | 475            | Canal de Suez               | 2042 50        | 2057 50        | Bons de liquid. Ville de Paris   | 520            | 521 50         | Paris-Bourbonnais       | 375            | 376            |
| Comptoir d'escompte          | 975            | 972 50         | C. gén. Transatlantique     | 500            | 502 50         | Obligations communales 1879      | 450            | 450            | Canal de Suez           | 570            | 570            |
| Crédit Lyonnais              | 560            | 557 50         |                             |                |                | Obligat. foncières 1879 3 %      | 449            | 449            |                         |                |                |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1332 50        | 1330           |                             |                |                | Obligat. foncières 1883 3 %      | 358 75         | 358 50         |                         |                |                |
| Crédit mobilier              | 335            | 335            |                             |                |                |                                  |                |                |                         |                |                |

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

#### Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

##### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

|          |                                    |
|----------|------------------------------------|
| 3 heures | 8 minutes du matin, express-poste. |
| 6 — 55   | matin (s'arrête à la Poissonnière) |
| 9 — 16   | matin, omnibus-mixte.              |
| 1 — 25   | soir, —                            |
| 3 — 22   | — express.                         |
| 7 — 15   | — omnibus.                         |
| 10 — 36  | — (s'arrête à Angers).             |

##### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

|          |                                    |
|----------|------------------------------------|
| 3 heures | 26 minutes du matin, direct-mixte. |
| 8 — 21   | — omnibus.                         |
| 9 — 37   | — express.                         |
| 12 — 43  | soir, omnibus-mixte.               |
| 4 — 46   | — —                                |
| 7 — 4    | — omnibus (s'arr. à Tours)         |
| 10 — 24  | — express-poste.                   |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

#### Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)

##### SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY

|                                      | Mixte matin. | Omn. matin. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte soir. |
|--------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| Saumur. . . . . (départ)             | 6 05         | 7 24        | 9 0         | 1 15       | 3 45        | 7 50        |
| Chacé-Varrains . . . . .             | 6 15         | 7 32        | 9 08        | 1 24       | 4 03        | 8 0         |
| Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .  | 6 23         | 7 39        | 9 15        | 1 32       | 4 19        | 8 08        |
| Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée) | 6 39         | 7 52        | 9 28        | 1 46       | 4 37        | 8 24        |

##### MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

|                                     | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Direct. soir. |
|-------------------------------------|-------------|--------------|--------------|------------|-------------|---------------|
| Montreuil-Bellay . . . . . (départ) | 6 40        | 9 45         | 1 52         | 5 04       | 8 30        | 11 10         |
| Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . . | 7 04        | 10 10        | 2 08         | 5 20       | 8 46        | 11 30         |
| Chacé-Varrains . . . . .            | 7 12        | 10 26        | 2 16         | 5 28       | 8 54        | 11 39         |
| Saumur . . . . . (arrivée)          | 7 23        | 10 39        | 2 28         | 5 40       | 9 06        |               |

##### SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

|                   | Mixte matin. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte soir. |
|-------------------|--------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| Saumur (départ)   | 6 05         | 7 24        | 1 15       | 3 45        | 7 50        |
| Montreuil-Bellay  | 6 13         | 7 35        | 2 2        | 4 50        | 8 41        |
| Lernay            | 7 02         | 8 21        | 2 11       | 5 4         | 8 51        |
| Brion-s-Thouet    | 7 14         | 8 09        | 2 19       | 5 4         | 8 59        |
| Thouars (arrivée) | 7 29         | 8 22        | 2 32       | 5 19        | 9 16        |

##### THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

|                  | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Omn. soir. | Mixte soir. |
|------------------|-------------|--------------|-------------|------------|-------------|
| Thouars (départ) | 5 40        | 8 58         | 1 07        | 4 20       | 7 45        |
| Brion-s-Thouet   | 5 58        | 9 10         | 1 19        | 4 30       | 7 57        |
| Lernay           | 6 07        | 9 18         | 1 27        | 4 37       | 8 0         |
| Montreuil-Bellay | 6 40        | 9 43         | 1 52        | 5 04       | 8 30        |
| Saumur (arrivée) | 7 23        | 10 39        | 2 28        | 5 40       | 9 06        |

##### MONTREUIL — POITIERS venant d'Angers.

|           | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. |
|-----------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|
| Montreuil | 7 7         | 1 55       | 8 35        | Poitiers    | 5 50       |
| Loudun    | 8 20        | 2 51       | 9 55        | Neuville    | 6 28       |
| Arçay     | 8 34        | 3 4        | 10 11       | Mirebeau    | 6 55       |
| Mirebeau  | 9 27        | 3 54       | 11 2        | Arçay       | 7 50       |
| Neuville  | 9 57        | 4 24       | 11 27       |             |            |